Allianz

STAGIAIRES DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES
ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE
ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER JUILLET 2026

Tableau des garanties

Ce contrat est complémentaire à la sécurité sociale.

Le(s) tableau(x) ci-dessous indique(nt) toutes les garanties comprises dans ce devis. Un formulaire d'entente préalable est requis pour les garanties numérotées 1 ou 2 comme indiqué dans le(s) tableau(x) suivant(s) et peut être nécessaire pour d'autres garanties. Veuillez vous reporter à la section « Notes » pour plus d'informations. Tous les montants de garanties et de franchises sont applicables par personne et par année d'assurance, sauf indication contraire.

Couverture complémentaire	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Plafond global en euros (€)	Aucun plafond
Garanties hospitalières[1] - voir la note sur l'entente préalable pour plus d'informations	
Chambre d'hôpital[1] En cas d'intervention chirurgicale ou de soins hospitaliers	535 € par nuit
Soins intensifs[1]	100 % des frais réels
Médicaments soumis à prescription médicale et matériel[1] Hospitalisation et soins de jour uniquement Médicaments pour lesquels une ordonnance délivrée par un médecin est légalement nécessaire pour l'achat	100 % des frais réels
Chirurgie, incluant anesthésie et bloc opératoire[1]	100 % des frais réels
Médecin et thérapeute[1] Hospitalisation et soins de jour uniquement	100 % des frais réels
Appareils et matériel chirurgicaux[1]	100 % des frais réels
Analyses et examens médicaux[1] Hospitalisation et soins de jour uniquement	100 % des frais réels
Greffe d'organe[1]	100 % des frais réels
Psychiatrie et psychothérapie[1] Hospitalisation et soins de jour uniquement	100 % des frais réels,
Frais de séjour d'un parent accompagnant un enfant assuré de moins de 18 ans à l'hôpital[1]	40 € par jour
Chirurgie réparatrice[2] Pour restaurer la fonction naturelle ou l'apparence après un accident défigurant ou une intervention chirurgicale dans la cadre du traitement d'un cancer Cette garantie n'est couverte que si l'accident ou l'intervention chirurgicale initiale a lieu pendant la durée de votre couverture	100 % des frais réels
Autres garanties - voir la note sur l'entente préalable pour plus d'informations	
Services hospitaliers[1] Hospitalisation et soins de jour uniquement	100 % des frais réels
Dialyse rénale[2]	100 % des frais réels
Chirurgie ambulatoire[2]	100 % des frais réels
Soins à domicile ou dans un centre de convalescence[2] Immédiatement après ou en remplacement d'une hospitalisation	100 % des frais réels
Rééducation[2] Hospitalisation, soins de jour et médecine courante : doit commencer dans les 14 jours suivant la sortie d'hôpital après la fin d'un traitement médical/chirurgical pour une pathologie ou problème de santé aigu(ë) Cette garantie n'est couverte que si vous avez reçu des soins avec hospitalisation pendant au moins trois jours/nuits consécutifs pour la même pathologie médicale	100 % des frais réels
Frais de transport[1] Si absolument nécessaire	100 % des frais réels
Scanographie et IRM[2] Hospitalisation et soins de jour uniquement	100 % des frais réels

Couverture complémentaire	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Tomographie[2] et scanographie-tomographie[2] Hospitalisation et soins de jour uniquement	100 % des frais réels
Oncologie[2] Hospitalisation, soins de jour et médecine courante	100 % des frais réels
• Achat d'une perruque, d'un soutien-gorge prothétique et autres prothèses externes à des fins esthétiques	675 €
Maternité[2]	100 % des frais réels
Complications de grossesse et à l'accouchement[2]	100 % des frais réels
Frais de séjour dans une maison de repos ou une maternité	100 % des frais réels
Soins de longue durée[2]	100 % des frais réels 90 jours max. pour toute la vie
Frais funéraires	2 350 €

Services supplémentaires inclus

Le Programme d'aide aux employés* Donne accès 24 h/24, 7 j/7, à un ensemble de services d'assistance multilingues tels que : • des conseils confidentiels professionnels, jusqu'à cinq séances par pathologie et par année civile (en personne, par téléphone et par vidéo) ; • des services d'orientation pour des conseils juridiques et financiers ; • l'accès au site sur le bien-être.	Services disponibles
Les Services de sécurité relatifs aux voyages* Vous donnent accès 24 h/24, 7 j/7, à des informations sur la sécurité des personnes et des réponses à toutes vos questions sur la sécurité lors de vos déplacements. Cela comprend : • une assistance téléphonique d'urgence en matière de sécurité (Il ne s'agit pas d'un numéro vert) ; • une connaissance du terrain et des conseils de sécurité ; • des informations quotidiennes et des alertes sur la sécurité lors des voyages.	Services disponibles
Les Services numériques MyHealth • Gérez votre couverture à l'aide de notre application ou de notre portail, partout et à tout moment • Envoyez et suivez l'avancée des demandes de remboursement • Accédez aux documents de votre police, aux services de santé, aux informations de paiement et plus encore	Services disponibles
Olive* Notre programme de soutien pour la santé et le bien-être inclut, entre autres : • l'application de fitness ; • l'accès aux ressources sur le bien-être.	Services disponibles
Le service de deuxième avis médical* Il vous permet de bénéficier d'un avis d'expert sur les meilleures options de traitement disponibles si une maladie grave vous a été diagnostiquée ou qu'une intervention chirurgicale vous a été recommandée.	Services disponibles

Formule Médecine courante	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Plafond global	Compris dans le plafond global
Médicaments soumis à prescription médicale Médicaments pour lesquels une ordonnance délivrée par un médecin est légalement nécessaire pour l'achat	100 % des frais réels
Médecin généraliste	50 € par consultation
Médecins spécialistes	70 € par consultation
Médecins spécialistes Par consultation la nuit, le dimanche et les jours fériés, en cas d'urgence, selon les pratiques locales	100 €
Frais de transport/de voyage pour consulter un médecin Si habituel dans le pays - 0,22 par km, y compris le trajet retour	100 % des frais réels
Service de consultation par vidéo conférence* Accessible depuis notre plateforme de télésanté	100 % des frais réels
Analyses et examens médicaux	100 % des frais réels
IRM	100 % des frais réels

Formule Médecine courante	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Tomographie et scanographie[2]	100 % des frais réels
Kinésithérapie, psychiatrie et psychothérapie, traitements complémentaires prescrits (chiropractie, ostéopathie, acupuncture, gymnastique médicale, massage médical, radiothérapie par ultravio-lets, orthophonie, gymnastique prénatale et postnatale)	40 € par visite
Lunettes, montures, lentilles de contact, prothèses oculaires prescrites	300 €
Appareils auditifs prescrits	1 500 € par appareil
Chaussures et semelles orthopédiques, bandages et autres équipements médicaux	130 €

Formule Dentaire	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Plafond global	750 €
Garanties dentaires	
Soins dentaires	100 % des frais réels
Chirurgie dentaire	100 % des frais réels
Prothèses dentaires	100 % des frais réels
Parodontologie	2 100 € pour toute la vie
Par sextant	350 €
Implants dentaires Par implant	550 €

Notes

Entente préalable

L'entente préalable est une procédure grâce à laquelle nous garantissons la couverture de certains traitements et coûts, indiqués par un 1 ou un 2 dans le tableau des garanties. Si l'entente préalable n'est pas accordée pour les garanties indiquées, nous nous réserverons le droit de décliner votre demande de remboursement. S'il est prouvé par la suite que le traitement administré était médicalement nécessaire, nous paierons seulement 80 % de la garantie pour les garanties numérotées 1, et nous paierons seulement 50 % de la garantie pour les garanties numérotées 2. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions générales ou contactez notre service téléphonique.

Pathologies chroniques

Les pathologies chroniques sont couvertes dans le cadre de cette police. Pour plus d'informations, veuillez consulter les définitions des conditions générales ou contactez notre service téléphonique.

Pathologies préexistantes

Les pathologies préexistantes sont couvertes et les maladies graves doivent être reconnues dans le cadre de votre police. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Définitions » du guide des conditions générales ou contactez notre service téléphonique.

Plafonds des garanties

Deux types de plafonds de garantie sont indiqués dans le tableau des garanties. Le plafond global de la formule, applicable à certaines d'entre elles, est le montant maximum que nous paierons pour l'ensemble des garanties, par affilié, par année d'assurance, et sous cette formule en particulier. Certaines garanties ont également un plafond propre, qui peut être appliqué soit « par année d'assurance », « pour toute la vie » ou » par événement », comme par voyage, par visite ou par grossesse. Nous paierons parfois un pourcentage des coûts pour certaines garanties comme « 65 % des frais réels, jusqu'à 6 750 € ». Lorsque le plafond de garantie s'applique ou lorsque le terme « 100 % des frais réels » est indiqué pour certaines garanties, le remboursement sera sujet au plafond global de la formule, si celle-ci en a un. Tous les plafonds s'appliquent par affilié(e) et par année d'assurance, sauf indication contraire dans le tableau des garanties.

Conditions générales de la police

Le tableau des garanties présente la couverture fournie par votre police. Veuillez noter que cette couverture est soumise à nos définitions, limites et exclusions standard. Celles-ci sont spécifiées dans les conditions générales remises aux affiliés à la prise d'effet de leur police. Les conditions générales peuvent également être téléchargées depuis notre site www.allianzcare.com

Avenant(s) à la police

Si des conditions spécifiques s'appliquent à votre police, elles seront indiquées ci-dessous. Veuillez les lire attentivement conjointement aux conditions générales.

*Certains services pouvant être compris dans votre couverture sont fournis par des prestataires externes. S'ils sont inclus dans votre couverture, ces services seront indiqués dans votre tableau des garanties.

Ces services sont mis à votre disposition sous réserve de votre acceptation des conditions générales de votre police, ainsi que des conditions générales du service telles qu'elles sont indiquées par le prestataire de services externe concerné. En acceptant les conditions générales des prestataires de services externes, vous établissez directement avec eux une relation contractuelle distincte. Leurs services peuvent être soumis à des restrictions géographiques.

Les conditions générales des prestataires de services externes sont disponibles dans leur intégralité sur leurs sites Web, ainsi que dans l'application et/ou sur la plateforme concernée où les services peuvent être hébergés. Les prestataires de services externes sont des contrôleurs de données indépendants. Nous vous recommandons de consulter leurs déclarations de confidentialité pour comprendre comment ils traitent vos données personnelles. Les prestataires de services externes offrent des services non liés à l'assurance qui ne sont pas destinés à remplacer les consultations médicales, le diagnostic, le traitement, l'évaluation ou les soins en personne. Vous comprenez et acceptez le fait que l'assureur, son réassureur et leurs administrateurs ne sont pas responsables ou passibles de poursuites pour tout sinistre, perte ou dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces services tiers.

Un **traitement préventif** est un traitement reçu en l'absence de tout symptôme préalable (par exemple l'ablation d'une excroissance précancéreuse).

Liste d'interventions chirurgicales

Chirurgie

1. Ablation chirurgicale des varices
2. Ablation d'une grosse tumeur (par ex. ganglion, névrome, glanglion lymphatique, tumeur aponévrotique) sans ouvrir de cavité
3. Ablation d'une petite tumeur située dans ou sous la peau ou une muqueuse, ou biopsie de cette tumeur en position superficielle (par ex. sur les lèvres, la peau, une muqueuse)
4. Ablation d'une tumeur médiastinale
5. Ablation d'une tumeur sur la cavité spinale
6. Ablation de glande salivaire
7. Ablation de la prostate et des vésicules séminales par voie abdominale
8. Ablation du rectum par l'anus
9. Ablation du rectum par voie abdomino-périnéale
10. Ablation endovésicale d'une grosse tumeur de la vessie par traitement
11. Amputation d'un métacarpe ou d'un métatarse
12. Amputation de la ceinture scapulaire au niveau de l'articulation
13. Amputation partielle ou totale d'un doigt ou d'un orteil
14. Amputation simple au niveau de la cuisse
15. Amputation simple de l'avant-bras ou du tibia/péroné
16. Amputation simple du bras
17. Amputation simple par un métacarpe ou un métatarse
18. Anastomose portocave ou opération similaire
19. Appendicectomie
20. Arthroplastie d'une articulation de l'épaule, du coude, ou du genou
21. Arthroplastie d'une articulation maxillaire ou d'une articulation de la main ou du pied
22. Arthroplastie de l'acétabulum
23. Biopsie en profondeur de la langue (tissu adipeux, fascia et muscle) ou d'organes sans ouvrir de cavité
24. Chimionucléolyse d'un prolapsus discal
25. Chirurgie plastique de l'urètre
26. Chirurgie plastique du voile du palais
27. Chirurgie plastique pour incontinence urinaire
28. Chirurgie plastique sur le larynx avec déplacement des cordes vocales
29. Chirurgie plastique sur le pelvis rénal
30. Chirurgie radiale pour la maladie de Dupuytren
31. Correction d'un prolapsus rectal
32. Correction d'une luxation d'un doigt ou d'un orteil
33. Correction d'une luxation de l'épaule ou du genou
34. Correction d'une luxation de la clavicule ou de la rotule
35. Correction d'une luxation de la mâchoire inférieure
36. Correction d'une luxation de la main ou du pied
37. Correction d'une luxation du pouce
38. Correction ou tentative de correction d'une hernie étranglée
39. Cystectomie partielle
40. Décapsulation rénale
41. Désarticulation d'un doigt ou d'un orteil
42. Désarticulation de l'avant-bras ou du tibia/péroné
43. Désarticulation de la cuisse
44. Désarticulation de la main ou du pied
45. Désarticulation du bras
46. Dilatation transluminale artérielle (artère coronaire et autres artères)
47. Dilatation urétrale
48. Drainage des reins
49. Électrorésection de la prostate ou du col de la vessie (prostatectomie endoscopique)

50. Élimination des calculs urinaires (lithotripsie) extracorporelle par ondes de choc
51. Embolectomie artérielle
52. Épididymectomie
53. Excision de la langue en fuseau
54. Extraction chirurgicale d'un corps étranger dans l'urètre
55. Extraction chirurgicale d'un corps étranger incrusté dans les tissus mous ou dans un os
56. Extraction d'un corps étranger dans l'articulation de l'épaule, du coude ou du genou
57. Extraction de broches et/ou plaques
58. Extraction de calculs urétéraux par sonde lasso
59. Extraction de corps étrangers superficiels palpables sous la peau ou sous une muqueuse
60. Extraction de matériel d'ostéosynthèse
61. Extraction non chirurgicale d'un corps étranger dans l'urètre
62. Extraction par l'anus d'un corps étranger dans le rectum
63. Gastrectomie
64. Gastrectomie et ablation partielle d'un organe adjacent
65. Greffe cutanée simple ou greffe par lambeau simple
66. Greffe de peau difficile ou greffe par lambeau difficile
67. Greffe osseuse
68. Implantation de pacemaker cardiaque artificiel
69. Incision avec évacuation d'une paronychie osseuse ou des tissus environnants
70. Incision d'abcès périnéphrique
71. Incision d'abcès profond
72. Incision d'abcès superficiel, de furoncle ou de paronychie sous-cutanée (panaris)
73. Incision d'un abcès du cul-de-sac de Douglas
74. Incision d'une inflammation purulente de tissus mous ou excision (ablation) d'anthrax
75. Incision de plusieurs abcès ou furoncles
76. Intervention chirurgicale par laparotomie sur un organe de la cavité abdominale (par ex. : gastroentérostomie, anastomose intestinale, ablation d'une partie des intestins, ablation de la queue du pancréas, splénectomie)
77. Intervention chirurgicale sur l'urètre
78. Intervention chirurgicale sur la moelle spinale
79. Intervention chirurgicale sur la vésicule biliaire ou les voies biliaires
80. Intervention chirurgicale sur la vessie (par ex. pour extraire un corps étranger ou une petite tumeur)
81. Intervention chirurgicale sur le foie
82. Intervention chirurgicale sur les gros vaisseaux du thorax
83. Intervention chirurgicale sur une articulation de la hanche
84. Intervention chirurgicale sur une articulation des doigts, du massif carpien (poignet), des orteils, ou du tarse (cheville)
85. Intervention chirurgicale sur une articulation maxillaire
86. Laparoscopie simple
87. Laparotomie exploratoire ou laparoscopie avec intervention
88. Laryngectomie totale
89. Laryngotomie
90. Lithotritie et évacuation des calculs urinaires sous contrôle visuel par traitement
91. Lombotomie exploratrice
92. Mastectomie avec curage axillaire des ganglions
93. Mastectomie simple
94. Méniscectomie
95. Néphrectomie
96. Néphropexie
97. Néphrostomie
98. Opération d'un bec-de-lièvre simple
99. Opération endothoracique sur l'œsophage
100. Opération par myoplastie pour incompétence du sphincter anal
101. Opération pour cryptorchidie ou ectopie testiculaire
102. Opération pour éventration
103. Opération pour éventration avec chirurgie plastique
104. Opération pour hémorroïdes
105. Opération pour luxation habituelle de l'épaule ou du genou
106. Opération pour phimosis
107. Opération pour polypes rectaux
108. Opération pour pseudarthrose
109. Opération pour réparer une fracture mal réduite
110. Opération pour un anévrisme
111. Opération pour un déplacement de disque
112. Opération pour un polype de l'urètre
113. Opération pour un prolapsus du rectum par ouverture de la cavité abdominale
114. Opération pour un prolapsus rectal
115. Opération pour une anomalie artérielle
116. Opération pour une fissure anale ou rectale
117. Opération pour une fissure rectale
118. Opération pour une fistule de l'urètre
119. Opération pour une fistule du coccyx
120. Opération pour une fistule salivaire ou ablation chirurgicale de calculs salivaires
121. Opération pour une fracture du col du fémur
122. Opération pour une fracture du crâne
123. Opération pour une hernie diaphragmatique
124. Opération pour une hernie étranglée avec ablation d'une partie des intestins
125. Opération pour une hernie inguinale ou crurale
126. Opération pour une hernie ombilicale ou de la ligne blanche importante ou compliquée
127. Opération pour une hernie ombilicale ou de la ligne blanche simple
128. Opération pour une lésion de la vessie
129. Opération pour une tumeur du sein
130. Opération sur le canal carpien
131. Opération sur un bec-de-lièvre compliqué
132. Ostéotomie d'un petit os avec implantation dans un tendon
133. Ostéotomie d'un petit os ou biopsie osseuse
134. Ouverture d'un abcès dans la cavité abdominale
135. Ouverture d'un abcès sous-phrénique
136. Ouverture d'une sténose rectale
137. Ouverture de la fosse ischiorectale
138. Ouverture du crâne avec intervention chirurgicale sur le système nerveux central
139. Ouverture du crâne avec ponction au cerveau
140. Ouverture du pelvis rénal et élimination des calculs

141. Ouverture du péricarde avec intervention chirurgicale sur le cœur, y compris les pontages et la transplantation cardiaque
142. Ouverture du péricarde sans opération du cœur
143. Ouverture suprapubienne de la vessie
144. Péricardectomie
145. Pneumonectomie
146. Ponction de la vessie
147. Prélèvement d'un greffon osseux
148. Prothèse totale de la hanche
149. Reconstruction du nez
150. Réduction à foyer ouvert d'une fracture de la clavicule
151. Réduction à foyer ouvert d'une fracture du bras, de l'avant-bras ou du tibia/péroné
152. Réduction à foyer ouvert d'une fracture du poignet ou de la cheville
153. Réduction d'une fracture des deux os de l'avant-bras
154. Réduction d'une fracture du fémur
155. Réduction d'une fracture vertébrale
156. Réduction d'une luxation de la hanche
157. Réduction d'une luxation vertébrale
158. Réduction et réparation d'une fracture de la rotule
159. Réparation d'une fracture d'un doigt, orteil, métacarpe, métatarse, du carpe (poignet) ou du tarse (cheville)
160. Réparation d'une fracture d'un os du visage
161. Réparation d'une fracture de l'avant-bras
162. Réparation d'une fracture de la clavicule
163. Réparation d'une fracture de la rotule
164. Réparation d'une fracture de la scapula (omoplate) ou du sternum
165. Réparation d'une fracture du bras
166. Réparation d'une fracture du nez
167. Réparation d'une fracture du tibia et/ou du péroné
168. Réparation d'une fracture simple du pelvis
169. Réparation des ligaments du genou
170. Résection complète de la langue
171. Résection d'une articulation de l'épaule, du coude, du genou ou de la hanche
172. Résection d'une articulation maxillaire ou d'une articulation de la main ou du pied
173. Résection de la tête du pancréas ou ablation du pancréas
174. Résection du coccyx
175. Résection du pôle d'un rein ou d'une section de l'isthme d'un rein en « fer à cheval »
176. Résection partielle de la langue
177. Résection partielle de la vessie avec transplantation d'un urètre
178. Résection partielle du larynx
179. Résection unilatérale de la mâchoire et curage des ganglions lymphatiques
180. Résection unilatérale ou totale de la mâchoire
181. Suture de l'urètre
182. Suture de nerf
183. Sympathectomie lombaire
184. Sympathectomie thoracique
185. Thyroïdectomie partielle ou totale
186. Trachéotomie
187. Traitement par injections pour corriger les varices ou les hémorroïdes, traitement par ligature des hémorroïdes
188. Uréthrostomie périnéale
189. Varicocèle, hydrocèle
190. Vasectomie

Ophtalmologie

1. Ablation d'une tumeur de la paupière, de la conjonctive ou de la sclère
2. Ablation d'une tumeur sur l'orbite
3. Ablation d'une tumeur sur la cornée
4. Ablation du sac lacrymal
5. Aspiration du corps vitreux
6. Chirurgie plastique pour une paupière totalement détruite
7. Chirurgie plastique sur la cornée
8. Chirurgie plastique sur une paupière adhérant complètement au globe oculaire
9. Chirurgie plastique sur une paupière adhérant partiellement au globe oculaire
10. Chirurgie plastique sur une paupière partiellement conservée
11. Coagulation ou photo-coagulation d'une tumeur de la rétine ou de la choroïde
12. Cyclodialyse, iridectomie, fenestration ou opération pour un glaucome
13. Énucléation d'un chalazion
14. Énucléation du globe oculaire
15. Excision du nerf optique
16. Extraction d'un corps étranger de l'orbite
17. Extraction d'un corps étranger de la conjonctive, de la cornée ou de la sclère
18. Greffe de cornée
19. Iridotomie
20. Opération d'une fente palpébrale restreinte ou élargie
21. Opération de la cataracte
22. Opération pour déplacement du cristallin
23. Opération pour détachement de la rétine
24. Opération pour inflammation du sac lacrymal
25. Opération pour la correction de ptosis (abaissement de la paupière supérieure)
26. Opération pour prévenir le détachement de la rétine
27. Opération pour un ectropion ou entropion
28. Opération pour un ptérygium
29. Opération pour une anomalie de la cornée
30. Opération pour une maladie ou lésion du cristallin
31. Opération sur les muscles du globe oculaire pour corriger un strabisme
32. Opération sur une glande lacrymale
33. Ouverture d'un canal lacrymal
34. Procédure de Toti sur le sac lacrymal
35. Reconstruction du canal lacrymal
36. Suture d'une lésion de la cornée ou de la sclère
37. Traitement au laser
38. Traitement d'une sténose d'un canal lacrymal
39. Traitement pour prolapsus de l'iris ou du corps ciliaire

Oto-Rhino-Laryngologie (opérations ORL)

1. Ablation d'un fibrome nasopharyngien
2. Ablation d'un polype ou d'une autre tumeur du conduit auditif externe ou de l'oreille moyenne
3. Ablation non chirurgicale d'un polype ou d'une autre tumeur dans le larynx
4. Ablation simple de polypes ou autres tumeurs nasales qui peuvent être opérés facilement
5. Adénoïdectomie
6. Amygdalectomie
7. Biopsie du larynx
8. Bronchoscopie ou œsophagoscopie avec extraction de corps étranger dans la trachée ou ses ramifications, ou dans l'œsophage
9. Chirurgie plastique par lambeau pour fermer une fistule de la région rétro-auriculaire ou du sinus maxillaire
10. Chirurgie plastique sur l'oreille externe
11. Dissection sous-muqueuse du septum nasal
12. Drain transtympanique
13. Évidement pétromastoïdien
14. Évidement pétromastoïdien et ouverture du neurocrâne
15. Extraction d'un corps étranger
16. Extraction de corps étranger dans le conduit auditif externe ou dans l'oreille moyenne
17. Extraction non chirurgicale d'un corps étranger dans le larynx
18. Fenestration ou opération des osselets de l'oreille moyenne
19. Opération de West par voie endonasale sur le sac lacrymal
20. Opération du conduit auditif externe
21. Opération pour une tumeur de l'oreille moyenne
22. Opération radicale sur plusieurs sinus du même côté
23. Opération radicale sur un sinus maxillaire ou frontal
24. Ouverture d'un sinus maxillaire
25. Résection endonasale d'occlusion osseuse des choanes
26. Trépanation de la mastoïde
27. Trépanation de la selle turcique
28. Trépanation ou évidement par voie endonasale d'un sinus nasal
29. Tympanoplastie

Gynécologie

1. Ablation d'un polype du col de l'utérus
2. Ablation d'une partie des annexes
3. Ablation de fibrome utérin par voie vaginale
4. Ablation des annexes utérines
5. Accouchement difficile (ventouse ou forceps)
6. Amputation du col de l'utérus
7. Biopsie du col de l'utérus
8. Césarienne
9. Chirurgie plastique pour absence totale de vagin
10. Chirurgie plastique sur le col de l'utérus
11. Colporraphie, avec ou sans périnéorraphie
12. Correction d'utérus rétroversé
13. Curetage de l'utérus
14. Hystérectomie totale avec ou sans ablation des annexes utérines
15. Hystérectomie totale ou subtotale par voie vaginale ou abdominale, sans ablation des ovaires ou des trompes de Fallope
16. Hystéropexie
17. Insufflation utéro-tubaire et/ou injection de produit de contraste pour hystérosalpingographie
18. Intervention chirurgicale sur les organes génitaux externes féminins (par ex. ablation d'un kyste vaginal ou des glandes de Bartholin)
19. Myomectomie par voie vaginale ou abdominale
20. Opération pour fistule vésico-vaginale ou recto-vaginale
21. Opération pour incontinence urinaire chez la femme
22. Opération pour rupture complète du périnée
23. Opération pour un prolapsus génital
24. Opération pour une déchirure périnéale partielle

Nécessité médicale et frais d'usage

Cette couverture prend en charge les traitements médicaux et les coûts, services et matériel associés, que nous jugeons médicalement nécessaires et appropriés pour traiter une maladie ou blessure. Nous ne payons les prestataires médicaux que si les frais sont raisonnables et conformes aux procédures médicales standards et généralement reconnues. Si nous considérons un sinistre inapproprié, nous nous réserverons le droit de réduire la somme remboursable.

Les frais des traitements couverts par votre sécurité sociale seront directement réglés par votre régime d'assurance maladie. Vous pouvez demander le remboursement du coût du traitement qui n'est pas pris en charge par votre régime d'assurance maladie en envoyant une demande de remboursement et les factures correspondantes à Allianz. Allianz remboursera le reste à charge des frais médicaux, conformément aux conditions générales détaillées dans le tableau des garanties et dans le guide des conditions générales pour contrats collectifs.

Coordonnées

Pour toute question concernant votre couverture, n'hésitez pas à nous contacter :

Service d'assistance téléphonique 24 h/24, 7 j/7, pour toute question ou en cas d'urgence

E-mail : igohelpline@e.allianz.com
Téléphone : +32 2 210 6501

Les appels téléphoniques sont enregistrés et peuvent être écoutés dans le cadre de la formation du personnel, afin d'améliorer la qualité de nos services et pour des raisons réglementaires. Veuillez noter que seul le souscripteur (ou tout représentant désigné) ou le gestionnaire de la police collective peut apporter des modifications à la police. Des questions de sécurité seront posées lors de chaque appel, pour vérifier l'identité de la personne qui appelle.

Adresse : Allianz, Bd Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, Belgique

www.allianzcare.com

DOC-TOB-Comp-ECTrainees-FR-0426

Ce document est une traduction française du document en anglais. La version en anglais est la version originale et officielle. Si des différences existent entre cette traduction et la version anglaise, veuillez noter que la version anglaise est la version légalement engageante et officielle.

L'assureur et administrateur est AWP Health & Life SA, société anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 95 551 314 €, dont le siège social est situé au 7 Rue Dora Maar, 93400 Saint-Ouen, France. Enregistrée en France : No. 401 154 679 RCS Bobigny. Numéro de TVA : FR 84 401 154 679.